

Ref. P1027

## **Le référent de parcours en ITEP : nouvelle approche... nouvelles méthodes de travail**

### **OBJECTIFS**

- ▶ Comprendre le changement de paradigme engageant les établissements et services à passer d'une logique du catégoriel, sectoriel, protecteur à une logique de territorial, intégré, inclusif.
- ▶ Resituer l'historique des changements portés par le décret 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré.
- ▶ Identifier dans ce contexte les conséquences professionnelles pour les référents de parcours.
- ▶ Comprendre SERAFIN-PH et le mettre en pratique.

### **PROGRAMME**

- ▶ Changement de paradigme : d'une logique du catégoriel, sectoriel, protecteur vers une logique de territoire intégré et inclusif
- ▶ Evolution législative et intégration des principes :
  - loi 2016-41 du 26/01/16 : modernisation du système de santé en logique de DITEP
  - décret 2017-620 du 24/04/17 : fonctionnement des ESMS en dispositif intégré
  - l'approche « Dispositif » étendue au territoire
  - du « Zéro sans solution » au RAPT
- ▶ Référent de parcours ou coordonnateur de parcours : changement de Focal et de pratique
  - définitions des concepts et choix des vocabulaires
  - à partir des pratiques de terrain, quelle dynamique de changement ?
  - la place de l'utilisateur devenant client : une révolution à bas bruit
- ▶ SERAFIN-PH : mise en pratique de nouvelles approches, de nouvelles prestations, de nouveaux financements
  - l'outil SERAFIN-PH : besoins, réponses/prestations et tarification
  - grilles besoins /grille prestations
  - méthodologie et exercices
- ▶ PAG-GOS : les acteurs d'un même territoire au service de l'utilisateur/client
  - Plan d'Accompagnement Global et Groupe Opérationnel de Synthèse : quand, comment, qui ?
  - le travail à plusieurs : réseau et recherche du consensus sous l'égide de l'utilisateur



**Méthode pédagogique** : Recueil des attentes. Etudes de cas, apports théoriques, législatifs, méthodologiques

Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

**Personnes concernées / Prérequis** : Tout professionnel d'ITEP

**Animation** : Conseil spécialisé en action sociale, directeur et administrateur d'associations


**Nombre de participants** : 12 personnes maxi

**DPC** : nous consulter

**Durée** : 4 jours, soit 28 heures

## INTRA

Ce stage peut être organisé dans votre établissement avec un tarif groupe.

Lieu	Sessions programmées	Droits d'inscription
 La Rochelle (17)	Du 06/11/2023 au 09/11/2023	1150 €



